



INOCAP
L'actif FCPI



SANTÉAU2010

FCPI éligible à la réduction de l'IRPP

Un placement bloqué sur 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016

(pouvant aller jusqu'à 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017)

Depuis sa création, l'équipe INOCAP est animée d'une conviction forte : l'eau et la santé sont des secteurs porteurs, acycliques et intemporels. Le FCPI SANTÉAU 2010 est majoritairement dédié à l'investissement dans ces secteurs au travers de prises de participations dans des PME innovantes, comportant un risque de perte en capital.

FCPI SANTÉAU 2010

LA SANTÉ

Réaliser le bon diagnostic pour un traitement plus efficace, améliorer l'audition grâce au développement de prothèses auditives novatrices, soulager le mal de dos avec des implants rachidiens. De nombreuses entreprises du secteur de la santé développent une activité hautement spécialisée qui améliore notre vie au quotidien.

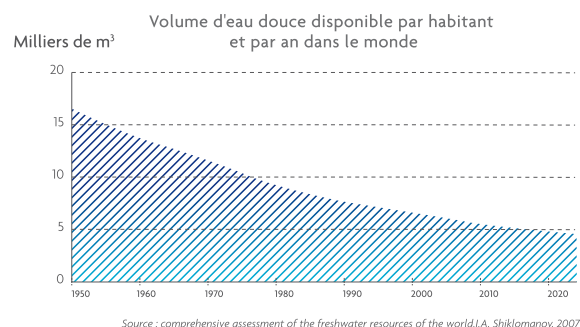
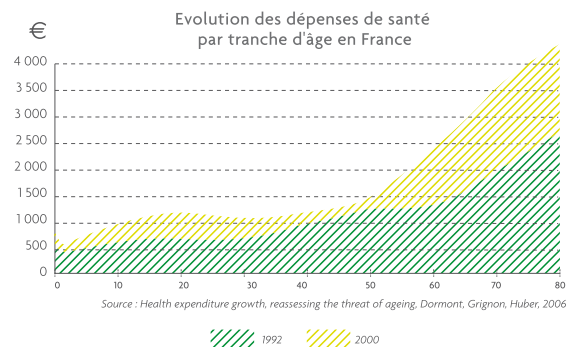
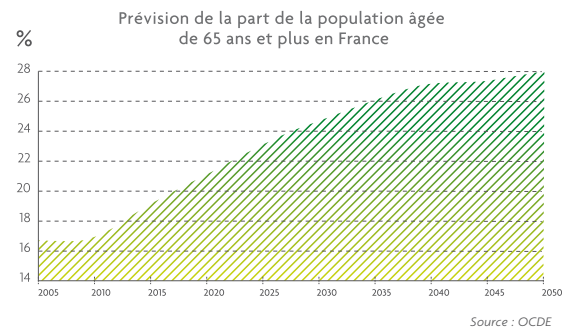
L'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement d'une population toujours plus active et un départ à la retraite plus tardif, apportent à ces acteurs des perspectives de développement soutenues. Nous accompagnons ces PME qui se distinguent par le développement d'une propriété intellectuelle puissante permettant de gagner des parts de marché significatives en France comme à l'international.

L'EAU

La croissance démographique, conjuguée à l'industrialisation et à l'urbanisation, engendre des pressions considérables sur la qualité des ressources en eau potable et sur les besoins d'assainissement. Une plus grande efficacité dans la gestion de l'eau, à usage agricole (70% de la consommation mondiale) et industriel (20%), est l'un des enjeux majeurs des prochaines années.

Les défis associés se gèrent régionalement, dans les domaines des infrastructures, de la distribution et du traitement. Ces marchés évoluent de façon dynamique, en lien avec une très forte demande, source d'opportunités d'investissement. Nous sélectionnons les plus prometteuses dans la chaîne de création de valeur de l'eau.

L'EAU, SOURCE DE SANTÉ



Deux secteurs : l'eau et la santé

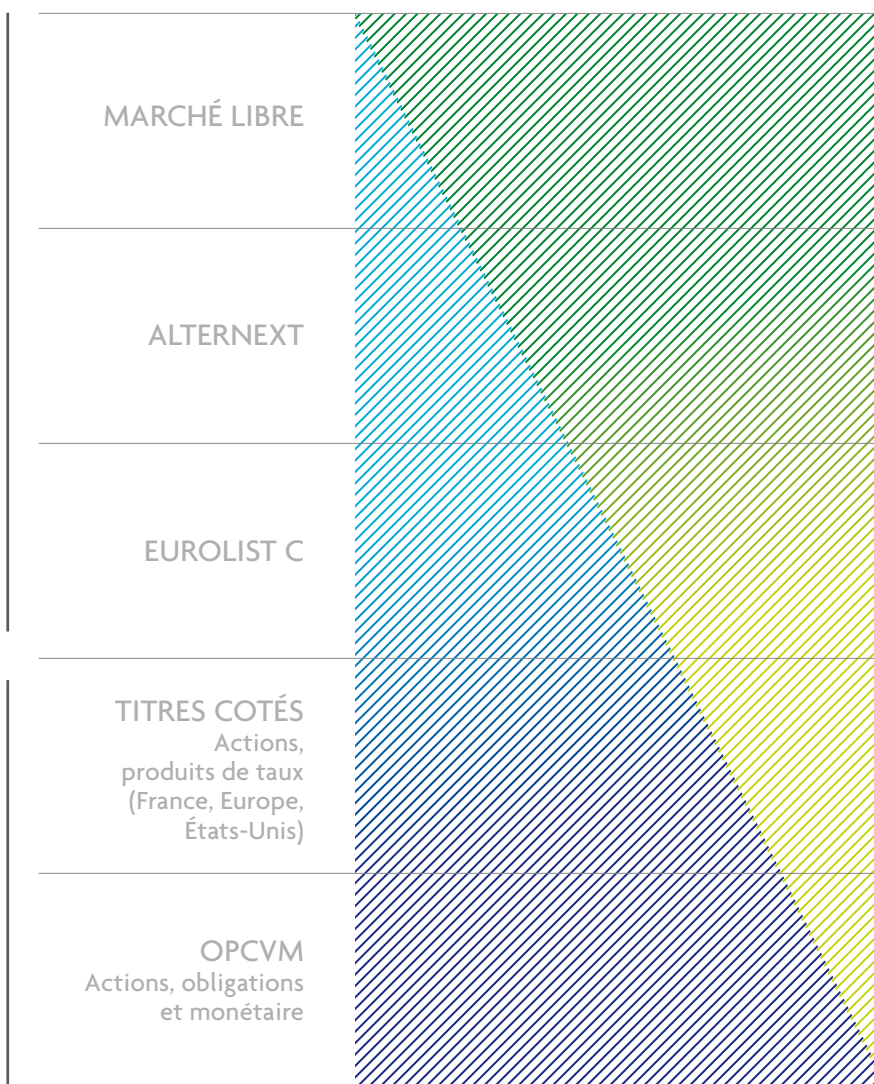
Une gestion orientée coté, principalement sur des marchés à faible liquidité

Une durée de blocage de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016
(prorogable un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017)

ORIENTATION DE GESTION

60% PME INNOVANTES

40% DIVERSIFIÉS



SANTÉ

EAU



AVANTAGES FISCAUX DU FCPI

En contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016 (prorogeable un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017) et d'un risque de perte en capital, le FCPI est un produit d'épargne bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux :

- ▶ Réduction d'impôt sur le revenu (IRPP) de 22 % (depuis le 1/1/2011) du montant investi plafonnée à :
 - 2 640 € pour un célibataire
 - 5 280 € pour un couple
- ▶ Exonération totale de l'impôt sur les plus values (hors prélèvements sociaux)

Ces avantages résultent du caractère risqué de l'investissement dans des sociétés non cotées et/ou cotées sur des marchés non réglementés caractérisés par une faible liquidité.

INOCAP, SOCIÉTÉ DE GESTION EXPÉRIMENTÉE DANS LA PRISE DE PARTICIPATIONS DANS LES PME

ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE D'INOCAP

Raymond James est présent sur tous les métiers de la banque d'investissement depuis 47 ans aux USA et 23 ans en France. Raymond James s'appuie sur un réseau de 2 280 bureaux et compte plus de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont 100 à Paris.

L'ÉQUIPE

Pour la poche «PME innovantes» et une partie de la poche libre, investies dans des sociétés cotées des secteurs de l'eau et de la santé, INOCAP a constitué une équipe aux compétences complémentaires : marchés actions, capital développement et banque de financement.

LA GESTION

Les participations prises par l'équipe de gestion sont toujours minoritaires avec une identification des

potentiels de sortie à 4/5 ans. Le Fonds a vocation à financer en fonds propres des PME. Il est rappelé que ces investissements comportent un risque de perte en capital.

LES SYNERGIES GROUPE

L'équipe de gestion bénéficie également de l'expertise et des synergies du groupe Raymond James, présent en France depuis plus de vingt ans avec 7 lignes métiers : analyse, recherche, intermédiation, gestion actions, épargne salariale, gestion privée et gestion de patrimoine.

En souscrivant à **SANTÉAU 2010**, vous bénéficiez de notre expertise, adossée à celle d'un groupe international reconnu.



INOCAP
L'actif FCPI

« Nous ne pourrons venir à bout du SIDA, de la tuberculose, du paludisme, et des autres maladies infectieuses qui affligent le monde en développement que lorsque nous aurons remporté la bataille de l'eau potable, de l'assainissement, et des soins de santé primaires. »

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies.

SOUSCRIPTION

- ▶ Période de souscription : jusqu'au 30 juin 2011
- ▶ Valeur de la part à la constitution : 100 €
- ▶ Souscription minimale : 1 000 €
- ▶ Périodicité de calcul de la valeur liquidative : semestrielle
- ▶ Durée du FCPI : 6 ans, soit le 31 décembre 2016 (pouvant aller jusqu'à 7 ans, soit le 31 décembre 2017)
- ▶ Durée de blocage : pendant toute la Durée du FCPI (sauf cas de licenciement, invalidité ou décès)
- ▶ Société de gestion : INOCAP S.A.
- ▶ Dépositaire : Société Générale
- ▶ Commissaire aux comptes : KPMG
- ▶ Agréé le : 30/07/2010 ISIN : FR0010925156

AVERTISSEMENT

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 à 7 ans maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la société de gestion est la suivante :

FCPI	Année de création	Quota minimum PME Innovantes	Pourcentage de l'actif éligible au 30/06/2010	Date d'atteinte de 50% du quota d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota d'investissement en titres éligibles
INOCAP FCPI 7.1	2007	60%	62,9%	NA	31/12/2009
FCPI Durée Limitée	2007	60%	63%	NA	31/12/2009
FCPI Spécial Durée Limitée	2008	80%	70%	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FCPI 8.2	2008	60%	51,1%	31/08/2010	31/12/2010
FCPI Durée Limitée 2	2008	60%	52,26%	31/08/2010	31/12/2010
FCPI Spécial Durée Limitée 2	2009	80%	58,7%	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FCPI 9.3	2009	60%	30,1%	28/02/2011	31/10/2011
FCPI Durée Limitée 3	2009	60%	25,7%	30/11/2010	31/07/2011

FRAIS

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
► Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum : (frais de gestion, frais dépositaires, honoraires de commissaire aux comptes, frais délégué comptable et frais d'impression et envoi documents d'information)	Montant total des souscriptions	4,25% maximum TTC
► Frais de constitution du Fonds (uniquement la 1ère année)	Montant total des souscriptions	1% TTC
► Frais non récurrents liés aux investissements	Montant total des souscriptions	Pendant les 2 premiers exercices : Frais réels plafonnés à 1% TTC maximum du montant des souscriptions par transaction. Pour les exercices suivants : Frais réels plafonnés à 0,50% TTC maximum du montant des souscriptions par transaction.
► Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement	Actif net	0,50% TTC maximum
► Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors de la souscription : Droits d'entrée	Valeur de souscription x Nb de parts	5% maximum.

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds.

La politique de prélèvements des frais prévoit que les frais sont identiques en période de pré-liquidation, et le cas échéant en période de liquidation.



40, rue La Boétie - 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 64 05 80 - F. +33 (0)1 45 64 05 52
www.inocap.fr

Banquier dépositaire

